

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 (2021-2026)  
de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR)  
demandant d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives**

En séance du 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 24 de Mme et M. V. Grady et D. Krienbühl lui demandant d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives.

**Résumé du postulat**

Le Conseil communal est chargé de vérifier la possibilité d'une révision du règlement d'utilisation des installations sportives pour gagner en souplesse et flexibilité pour les clubs. Le Conseil communal est aussi mandaté afin d'analyser où il existe des halles de sport potentielles qui pourraient être mises à disposition des clubs sportifs et des sociétés de gymnastique. En plus, le Conseil communal vérifiera l'opportunité de discussions avec l'Etat de Fribourg concernant les infrastructures étatiques sises sur le territoire communal. Pour terminer, le Conseil communal vérifiera aussi la possibilité des terrains disponibles pour y construire de nouvelles salles ou s'il existe d'anciennes halles de production qui pourraient être transformées en salles de sport.

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal est bien conscient que les infrastructures sportives actuelles atteignent leurs limites en terme d'occupation.

Horaires et accès aux infrastructures

De manière générale, la mise à disposition des salles de sports s'entend en dehors des plages horaires dédiées aux écoles, à savoir dès 17.00 heures les jours ouvrables, ce qui laisse peu de place pour les autres utilisateurs.

Concernant la thématique des horaires, il rend les postulants attentifs que des mesures ont déjà été prises courant 2022 pour étendre les plages d'ouverture des infrastructures. Ainsi, les différents services/secteurs concernés par ces réservations (Service des sports et Intendance des bâtiments notamment) ont convenu de possibilités accrues de réservations, notamment lors des vacances ou jours fériés. Il est à relever qu'une augmentation d'utilisation aura des conséquences en termes d'heures de travail supplémentaires pour les concierges.

Concernant la digitalisation et l'harmonisation des accès, le Conseil communal observe que les nouvelles technologies permettront de préparer des évolutions significatives dans la manière d'utiliser et de réserver des infrastructures sportives. A ce sujet, le Conseil communal, par son Service des sports est en train d'étudier ce qui se fait ailleurs, par exemple à Lausanne dans la [Halle SportUnity](#). Ce genre d'infrastructure autogérée via une application permettrait sans aucun doute d'étendre les possibilités de pratiques sportives, tant pour la population de manière générale, que pour les clubs sportifs. De plus, ce type de technologies permettrait aussi d'intégrer facilement des tarifications différenciées par type d'usagers (par exemple en ayant d'autres tarifs pour les utilisateurs qui ne seraient pas de notre commune) et de réduire ou d'optimiser certains coûts d'exploitation. A ce stade, l'idée serait de développer un projet pilote permettant de connecter et d'automatiser totalement ou partiellement une ou plusieurs infrastructures et de faire ensuite un premier bilan.

### Autres salles potentielles

Les postulants identifient la Salle communale Saint-Léonard comme salle propice à l'accueil d'activités sportives. Conscient du potentiel offert par cette salle, le Conseil communal ne s'oppose pas à l'organisation sporadique d'activités sportives en son sein, comme par exemple des manifestations sportives en fin de semaine. Il ne souhaite cependant pas que des entraînements réguliers s'y déroulent. Il relève encore qu'il n'a pas encore à ce jour arrêté de stratégie définitive pour l'utilisation de cette salle qui, pour le moment, jouit de priorisations institutionnelles d'utilisation qui avaient été décidées en lien avec la crise covid.

Concernant les salles qui n'appartiennent pas à la Ville, comme les salles de certains cycles d'orientation ou collèges, il est vrai que celles-ci permettent d'offrir quelques créneaux supplémentaires aux clubs de la Ville. Jusqu'à présent, pour atténuer les charges que les clubs doivent supporter en louant notamment des installations cantonales, le Conseil communal, via son Service des sports, rembourse en partie les frais de location de ces clubs, afin que toutes les associations sportives de la Ville soient logées à la même enseigne.

Le Conseil communal soulève néanmoins la pertinence de la proposition des postulants visant à entrer en discussion avec le Canton pour discuter non seulement des tarifs, mais également des espaces ou salles offrant encore un potentiel d'occupation. Un premier rendez-vous très constructif a d'ailleurs déjà eu lieu courant septembre entre le Service des sports de la Ville et le Service cantonal du Sport (SSpo) pour évoquer ce thème; ces réflexions seront remises à l'ordre du jour d'un prochain échange.

### Terrains disponibles

Au niveau des biens fonciers appartenant à la Ville, il n'est pas peu dire que les espaces manquent sur le territoire communal et que les terrains en zone appartenant à notre commune sont rares. Le constat a été fait et rappelé à maintes reprises dans les différents interpellations, postulats et questions en lien avec l'aménagement de nouvelles infrastructures sportives.

Au niveau des terrains privés, aucune liste n'existe à ce jour.

En ce qui concerne la transformation d'une halle de production, par exemple la halle CAFAG qui pourrait être réaffectée à des fins sportives, le Conseil communal n'a, à ce jour, pas reçu d'offre de privés. Il rappelle aussi que ce type de transformation pourrait très bien être porté par des privés car il semble qu'il y ait un marché qui se développe.

## Conclusion

Le Conseil communal observe que les nouvelles technologies permettront des évolutions significatives dans la manière d'utiliser, de réserver et de gérer les infrastructures sportives. Il relève que ce genre d'infrastructure autogérée via une application permettrait sans aucun doute d'étendre les possibilités de pratiques sportives, tant pour la population de manière générale que pour les clubs sportifs, tout en réduisant ou optimisant leur gestion. Il relève également qu'il pourrait être intéressant de développer un projet pilote permettant de connecter et d'automatiser totalement ou partiellement une ou plusieurs infrastructures et d'en faire ensuite un premier bilan. Enfin, le Conseil communal constate que de plus en plus de privés sont en train d'évaluer et de développer ce genre de projets.

Pour le moment, le Conseil communal reste prudent quant à la mise à disposition de la Salle communale Saint-Léonard. Enfin, afin de garantir l'égalité de traitement entre les clubs, il subventionne en partie les clubs ne trouvant pas d'infrastructure dans notre commune afin de les aider à en louer, par exemple au Canton et que par l'intermédiaire du Service des sports, il est déjà en dialogue avec le Canton.

Le postulat n° 24 est ainsi liquidé.